Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 17 (1866)

Heft: 11

Artikel: Extrait du rapport de gestion de la direction des finances du canton de

Berne pour l'année 1865

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784013

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Extrait du rapport de gestion de la direction des finances du canton de Berne pour l'année 1865. *)

(Département des domaines et forêts et des dessèchements.)

Le diplôme d'inspecteur forestier a été accordé en 1865 à Frédéric Zeerleder de Berne, il a de plus été délivré 4 patentes de géomètres forestiers et 9 de gardes.

Administration des forêts de l'état.

Le gouvernement a racheté pour le prix de 19,000 frs. 2 servitudes représentant une redevance annuelle de $40^{1}/_{2}$ moules de sapin; les droits de propriété ont de plus été régularisés avec 10 communes.

L'aire des forêts domaniales s'est accrue de 67³/₈ arpents par achat et de 65 arpents par suite de cantonnements, ce qui fait une augmentation totale de 132 arpents; en revanche l'état a aliéné 24³/₄ arpents; les échanges conclus ont en outre amené une diminution de 5⁵/₈ arpents; l'augmentation réelle se réduit donc à 102 arpents. Depuis l'année 1858 à 1865, l'aire des forêts de l'état s'est accrue de 1005 arpents.

Les forêts domaniales du canton de Berne ont une étendue totale de 29,4333/s arpents qui se répartissent comme suit:

Surfaces boisées			٠		27,398	arpents.
Clairières						77
Cultures rurales					317	77
Surfaces improdu	icti	ves	٠		$1,116^{2}/_{3}$	77

Les futaies comprennent une étendue de 27,365²/₈ arpents; 634⁵/₈ arpents sont aménagés en taillis. Pour les futaies la révolution comporte, suivant l'exposition, de 80 à 140 ans et pour les taillis simples de 15 à 25 ans.

D'après les plans d'aménagement nouvellement révisés, les futaies se répartissent comme suit dans les différentes classes d'âge:

								_	
I	Classe	1	à	20	ans	6586	arpents	155	□';
Π	77	21	à	40	79	4893	77	357	77
Ш	79	41	à	60	79	4010	75	21	Ħ
IV						4435		23	
V	77	81	à	100	79 .	3481	79	83	71
VI	, au-	dessus	de	100	77	3915	77	242	79

^{*)} Le court résumé de ce rapport que nous avons donné dans notre précédent numéro était déjà sous presse lorsque nous avons reçu le rapport entier. (Note de la Rédaction).

La provision de matériel sur pied s'élève pour la totalité des forêts domaniales à 876,860 moules normaux de 100 cubes, c'est-à-dire à 32,1 moules par arpent; le matériel normal est évalué à 942,307 moules, c'est-à-dire à 34,5 moules par arpent.

La production réelle de ces forêts se monte à 17,637 moules par an, en moyenne à 0,63 moule par arpent, le maximum s'élevant à 1,6 moule et le minimum à 0,1; le facteur de production normale atteint en moyenne 0,76 moule par arpent, 1,6 au maximum et 0,1 au minimum et la totalité de l'accroissement normal s'élèverait à 21,260 moules. La différence entre la production réelle et la production normale est donc de 3622,7 moules, et la différence entre le matériel sur pied et le matériel normal de 65,447 moules, c'est-à-dire d'environ 7%.

Nous extrayons du plan d'aménagement général les indications suivantes:

Surfaces à exploiter Produit Moderniche er i e i e peò . Arpents Perches carrées Moules $\int 1^{\rm rc}$ décennie de 1865/6 à 1874/8 109 3195 168,439. $^{\circ}$, $187^{5}/_{6}$ à $188^{4}/_{5}$ 3050 62 174,312. de 1885/6 à 1904/5 6269П 81 366,338. $190^{5}/_{6} \text{ à } 192^{4}/_{5}$ 6152 \mathbf{m} 304 360,653.

IV $\frac{192^{5}}{6}$ à $\frac{194^{4}}{5}$ 6016 393 363,115. V $\frac{194^{5}}{6}$ à $\frac{196^{4}}{5}$ 6245 290 386,090.

La possibilité comporte pour la première décennie:

Afin de se prémunir contre les éventualités qui pourraient amener une diminution dans l'exploitation annuelle, il a été formé un fonds de réserve d'à peu près 8% de la possibilité, par la réduction de l'exploitation annuelle à 18,000 moules de 100′ cubes. Cette possibilité surpasse la précédente de 2740 moules.

Prix moyens des ventes de bois:

	Bois à brûler	Bois de construction.
1859	moule de 84 c. 18 frs. 96 cent.	Pied cube. 40,8 cent.
1860	18 , 43	43 ,
1861	18 , 20 ,	47
1862	17 , 52 ,	45,7
		160 860

Prix moyens des ventes de bois:

	Bois à brûler.		e construction.
1000	Moule de 84' c.		led cube
1863	17 frs. 43 cent.		6,6 cent.
1864	18 , 43 ,		5,73
1865	18 , 80 ,	45	5,15
La valeur des forêts	domaniales du ca	nton de Bern	ne est évaluée à
15,485,182 frs.			
Les comptes de l'admir pour l'exercice qui s'étend		1	THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT
r - n 8 - s			Francs. Ct.
Exploitation dans les fo	orêt domaniales.		
Part de l'état dans les		5 2 2 W	and the state of t
	Total	24,501.66	552,981. 30.
A déduire:	8		
Bois livrés à des ayant	-droits, aux		
pauvres, etc		1,304. 40	24,510. 54.
	Reste	23,197. 26	528,470. 76.
Produits accessoires			30,181. 34.
Ar. As.			558,652 —.
Dépenses.		Francs (Cent.
Frais de l'administration	centrale		
	générale des forêts		
. 8 - 1	N	46,839.	57
Dépenses d'aménagement:	aultures faconna		ings no
du bois, salaires des ga	ordes etc	. 156,854.	19
NB. Dans cette rubriqu	inues, eve	100,004.	***
les frais de la révision de	ne ne sono pas compi	.18	(
ment qui se montent à 10	6 007 fra 19 cont	e-	
Impôts communaux et car		07 064	4.77
Divers	monaux	. 27,864.	
DIVOID		9,067.	Padride controls.
			240,626. —
		Recettes nett	tes 318,026. —
0.11			12

Cette somme dépasse les prévisions du budget de 21,136 frs.

Police forestière

Des permis de défrichements*) ont été accordés pour	207 arp. 13,664 🗀'
Il a été en revanche mis en forêt d'après le § 3 de	
la loi forestière	113 , 2,682 ,
Il y a donc eu une diminution dans l'aire forestière de	94 arp. 10,979 []'
Comme équivalent il a été perçu en redevances	8,885 frs. 15 Cent.
Le fonds formé par ces redevances s'élevait au 1er	
octobre 1864 à	20,739 , 80 ,
Total	29,624 frs. 95 cent.
Il a été employé pour cultures ordonnés par l'état	2,232 frs. 65 cent.
Il reste à disposition	27,392 frs. 30 cent.

Nous avons le plaisir de constater qu'une bonne économie forestière trouve des sympathies toujours plus grandes chez les autorités locales et les propriétaires de forêts.

Le Conseil-Exécutif a ratifié les plans d'aménagement de 7 communes possédant ensemble 3595 arpents de forêts, ceux de 2 communes possédant 8703 arpents sont soumis à la vérification, les plans sont en voie d'exécution dans 15 communes avec 9207 arpents; 88 communes, dont les forêts comprennent une étendue de 52,631 arpents, ont commencé les travaux préparatoires.

L'exportation de bois de toute espèce a considérablement augmenté, beaucoup de propriétaires ayant mis leurs forêts à contribution pour combler le déficit des produits agricoles.

Il a été donné dans l'ancienne partie du canton des permis de coupe et d'exportation pour 1540 moules de hêtre et 4913 moules de sapin, pour 60,150 pièces de bois de construction, 1146 chênes et 1365 autres pièces de bois de service.

NB. D'après une loi du 1er décembre 1860, les propriétaires qui se proposent de défricher une surface boisée doivent planter en forêt une étendue d'autres fonds de la même possibilité, ou payer une redevance de 80 frs. par arpent; les valeurs provenant de ces redevances sont affectées à des cultures forestières.

Comptes de la police forestière:
Dépenses
Recettes
Surplus de dépenses 14,966 frs. 06 cent.
Le budget a été dépassé de 856 , 06 ,
5584 délits forestiers ont été denoncés pendant l'année; les amendes im-
posées s'élèvent à la somme de frs. 29,926. 41 cent.
Extrait du rapport sur l'administration des forêts
domaniales du canton de Zurich,
durant l'exercice 1864/65.
1. Aire forestière:
Etendue des forêts domaniales au commencement
de l'année 5493 arp. 38,051 □'
Modifications survenues
dans le cours de l'année
par suite de ventes,
d'achats et d'échanges:
Diminution 10 arp. 25,590 □'
Augmentation 4 , 17,148 ,
6 , 8,442 ,
L'étendue des forêts s'élève actuellement à 5,487 arp. 29,609
2. Produits matériels et pécuniaires:
Le plan d'exploitation portait . Arpents Moules $61^{2}/_{5}$ 4867 $146,979$ Valeur en francs. $183,158$
L'exploitation réelle s'est étendue
sur
Différences en moins pour l'ex-
ploitation, en plus pour le pro-
duit 5 56 2,413 18,136
En faisant abstraction de la portion du Hard près d'Embrach qui est en
liquidation et où l'on n'exploite pas suivant le produit soutenu, et en ne
portant en compte pour la forêt de Schwamendingenberg qu'un nombre
d'arpents correspondant à la part de produits qui revient à l'état, il nous
reste à prendre en considération comme entièrement boisés 4382 arpents
de futaies et 434 arpents de taillis composés, voici quels sont les produits
exploités sur cette étendue de forêts: